



AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

1/ POUVOIR ADJUDICATEUR

Centre Communal d'Action Sociale de Marseille
Immeuble Quai Ouest - 50 Rue de Ruffi CS 90349
13331 Marseille Cedex 03

Référent de la consultation : Mr BELAÏD Nabil Tél. : 04.86.94.47.32 – **Mail** : n.belaid@ccas-marseille.fr

2/ OBJET DU MARCHÉ

SERVICES D'ASSURANCES DES RISQUES DIVERS ENCOURUS PAR LE C.C.A.S DE MARSEILLE
--

Le présent marché est alloti et comprend les trois lots suivants :

Lot n°1 : Assurance des dommages aux biens et risques annexes.

Lot n° 2 : Assurance des responsabilités civiles et risques annexes.

Lot n° 3 : Assurance de la protection juridique.

Lot n°4 : Assurance des véhicules à moteur et des risques annexes.

3/ PROCEDURE

3.1/ Mode de passation : Procédure adaptée conformément aux dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la Commande Publique (CCP).

3.2/ Durée du marché : Le présent marché et les prestations prendront effet à compter **du 1er janvier 2024**. Il pourra être reconduit trois fois. La reconduction est tacite. Il ne pourra pas excéder une durée totale de 4 ans.

3.3/ Critères de sélection des offres : Valeur technique 60 % - Prix des prestations 40 %.

3.4/ Variante : La présente consultation autorise les variantes conformément aux dispositions des articles R2151-9 et R2151-10 du CCP.

3.5/ Date d'envoi de l'avis à la publication : vendredi 17 novembre 2023

3.6/ Retrait des dossiers :

Le dossier de consultation est téléchargeable sur la plateforme de dématérialisation : www.achatpublic.com

3.7 Remise des offres :

Les candidatures et les offres seront **OBLIGATOIREMENT** déposées sur la plateforme de dématérialisation : www.achatpublic.com avant le **lundi 11 décembre 2023 à 12h00**.

4/ RECOURS

Instance chargée des procédures de recours : **Tribunal Administratif de Marseille**. En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, cette consultation peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Marseille, 10 rue Mazenod - 13002 Marseille, ou au moyen de la téléprocédure accessible sur le site telerecours.fr, dans le délai de deux mois à compter de sa notification. Toutes les voies de recours sont détaillées à l'article 6 du Règlement de Consultation (RC).